

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon lundi, le 3 octobre 2011 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné
Claude Lacroix
Mario Lemire
Lucie Laperle
Sophie Perreault
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présents.

1) Ordre du jour

165-10-11 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* l'ordre du jour soit adopté avec ajouts. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 6 septembre 2011

166-10-11 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle *QUE* le procès verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2011 soit adopté. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Urbanisme

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis de construction et de lotissement du mois de septembre 2011

DÉPÔT Le rapport des permis de construction du mois de septembre 2011 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Règlement 417 modifiant le Règlement sur le lotissement (350) concernant les ronds de virée

CONSULTATION Le projet de Règlement 417 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de ce règlement et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

RÈGLEMENT
NUMÉRO 417

RÈGLEMENT NUMÉRO 417

Le règlement numéro 417 *Règlement modifiant le Règlement sur le lotissement (350) concernant les ronds de virée* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3 Règlement 418 modifiant le Règlement sur les nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures (385) concernant les ronds de virée

CONSULTATION

Le projet de Règlement 418 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de ce règlement et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

RÈGLEMENT
NUMÉRO 418

RÈGLEMENT NUMÉRO 418

Le règlement numéro 418 *Règlement modifiant le Règlement sur les nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures (385) concernant les ronds de virée* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.4 Premier projet de Règlement 421 sur les usages conditionnels

167-10-2011

*CONSIDÉRANT QU'*en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ., c. A-19.1), le Conseil municipal peut adopter un règlement relatif aux usages conditionnels ;

CONSIDÉRANT QUE la technique des usages conditionnels introduit une souplesse dans la réglementation qui permet d'implanter, à la suite d'une procédure d'évaluation, des usages acceptables pour la population et compatibles avec le milieu ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement sur les usages conditionnels modifié (421) ;

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 1^e août 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, le projet de règlement 421 modifié comme s'il était tout au long récité et faisant partie intégrante de la présente ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 5 décembre 2011 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 Avis de motion – Règlement 425 sur les plans d'aménagements d'ensemble

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 425 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENTS D'ENSEMBLE »

**3.6 Dépôt du certificat de consultation et résolution – Projet particulier (PP11-006)
– Monsieur Marco Boilard**

DÉPÔT

CERTIFICAT D'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER

En vertu de l'article 556 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le plus tôt possible après la confection de son certificat, le greffier ou secrétaire-trésorier en fait lecture, le cas échéant, aux personnes présentes à l'endroit où le conseil de la municipalité tient ses séances ou à tout autre endroit que le greffier ou secrétaire-trésorier détermine, ainsi que l'article 557, le greffier ou secrétaire-trésorier dépose le certificat devant le conseil à sa séance suivante ;

Le Directeur général et Président des élections municipales, par la présente, certifie la réception du certificat d'attestation relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, préparé par Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe, concernant le projet particulier intitulé comme suit :

PP11-006 - M. Marco Boilard, situé au 105 rue de Calais, lot 4 367 624

168-10-11

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'un projet particulier portant le numéro PP11-006 déposée par M. Marco Boilard, lot 4 367 624 situé au 105 rue de Calais, zone H-30 afin de permettre l'usage d'un commerce artisanal/sportif pour la préparation d'appâts pour la chasse ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de projet particulier PP11-006 conditionnelle à ce que le requérant respecte et se conforme aux conditions suivantes :

- 1° que le requérant soumette une liste des produits à transformer ;
- 2° que les opérations ne produisent aucune odeur, bruit excessif ou vapeur ;
- 3° qu'aucune vente au détail ne soit effectuée sur les lieux ;
- 4° que la construction soit munie d'un système de ventilation adéquat.

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 4 juillet 2011 ;

CONSIDÉRANT la tenue d'un enregistrement des personnes habiles à voter découlant d'une demande que le projet particulier soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter pour le 21 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT le dépôt ce jour d'un certificat d'attestation de conformité suite à la tenue de l'enregistrement et que le projet est dûment approuvé par les personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, le projet particulier PP11-006 déposée par M. Marco Boilard, propriétaire du lot 4 367 624 situé au 105 rue de Calais, zone H-30 afin de permettre l'usage d'un commerce artisanal/sportif pour la préparation d'appâts pour la chasse et conditionnelle à ce que le requérant respecte et se conforme aux conditions énumérées par le Comité consultatif d'urbanisme susmentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.7 Demande d'appui à une demande d'exclusion de Monsieur Wayne Lannin de la zone agricole dans la zone A-81

169-10-11

CONSIDÉRANT QUE la zone A81 est la propriété de Ferme Lannin Inc. pour l'élevage de dindes ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi oblige les fermes de poulet et de dindes d'héberger les animaux à l'intérieur d'installations particulières ;

CONSIDÉRANT la demande, de Ferme Lannin Inc. le 16 septembre 2011, de dézonage de certains lots devenus inutiles à l'élevage de dindes afin d'obtenir un zonage habitation de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles ;

*CONSIDÉRANT QU'*en vertu de cette Loi, la Municipalité doit donner son avis pour que la demande aille de l'avant ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est favorable à ce changement de zonage, considérant le Plan d'urbanisme de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon appuie les démarches de Ferme Lannin Inc., M. Wayne Lannin, auprès du CPTAQ, afin d'exclure une partie de la ferme de la zone sous leur gérance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.8 Approbation d'un PIIA (11-007) pour le centre commercial du 5, rue Saint-Patrick

170-10-11

CONSIDÉRANT la demande de PIIA11-007 pour la propriété du 5, rue St-Patrick, lot 4 368 388, pour la construction d'un immeuble commercial de type centre médicale incluant une pharmacie ;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration et architecturale (PIIA)* (341) et ses amendements adopté le 17 juillet 2006 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation du projet de construction commerciale au 5, rue St-Patrick, sur le lot 4 368 388, conditionnellement à ce que le requérant respectent et se conforment à certaines conditions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe, tel que recommandé par le Comité Consultatif d'urbanisme, la demande PIIA11-007 pour la propriété du 5, rue St-Patrick, lot 4 368 388, conditionnellement à ce que le requérant respectent et se conforment aux conditions suivantes :

- 1° le projet de construction doit être conforme aux règlements d'urbanisme ;
- 2° le plan d'implantation doit préciser et localiser les arbres et arbustes qui seront implantés en cours avant ainsi que l'emplacement futur du contenant à déchets ;
- 3° le plan d'implantation devra être modifié afin d'enlever l'accès direct au boulevard Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.9 Amendement à la demande de modification du schéma d'aménagement révisé de la MRC afin d'y ajouter la zone F-66

171-10-11

CONSIDÉRANT le Plan d'urbanisme de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Shannon souhaite doter la municipalité d'un attrait récréotouristique d'envergure régionale ;

*CONSIDÉRANT QU'*un projet récréotouristique a été soumis à la municipalité et que ce projet est localisé sur les propriétés correspondant au « Domaine Wexford », zone F-66 ;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre la réalisation de ce projet récréotouristique, pour valoriser ce secteur à fort potentiel et pour assurer l'implantation d'un projet à valeur ajouté, le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Jacques-Cartier doit être modifié ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Shannon souhaite assurer un développement cohérent et durable du « Domaine Wexford » par la technique des plans d'aménagement d'ensemble ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane ;

QUE la Municipalité de Shannon formule une demande à la MRC de La Jacques-Cartier de modifier son schéma d'aménagement révisé afin d'y intégrer les dispositions suivantes :

- Création d'une nouvelle aire d'affectation récréative sur le Domaine Wexford de 270 hectares à même l'aire d'affectation récréoforestière RF-23 correspondant aux propriétés du Domaine Wexford, le tout tel qu'illustré sur l'extrait de carte joint à la présente résolution ;
- Modification de la grille de compatibilité de Shannon présente au schéma d'aménagement révisé de façon à :
 - 1° Inscrire un niveau compatible vis-à-vis la nouvelle aire d'affectation récréative et les usages « Conservation », « Récréation extensive » et « Exploitation forestière » ;
 - 2° Inscrire un niveau de compatibilité conditionnel vis-à-vis la nouvelle aire d'affectation et les usages « Résidentiel à faible densité », « Villégiature », « Hébergement et restauration », « Hébergement champêtre » et « Récréation intensive », le tout conditionnel à l'adoption d'un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) incluant le « Domaine Wexford ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Travaux publics

4.1 Acceptation de l'appel d'offres sur invitation et adjudication de contrat pour l'asphaltage de la rue Mountain View et divers travaux de réparation

172-10-11

CONSIDÉRANT les appels d'offres par invitation pour les travaux de pose du béton bitumineux sur plusieurs rues de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

Pavage Rolland Fortier Inc
Pavco Inc.

177.\$/TM
188.\$/TM

172-10-11

CONSIDÉRANT QUE la firme Pavage Rolland Fortier Inc. assure la disponibilité de l'ajout du projet de la réfection de la rue Mountain View et confirme son prix réduit à 152.\$ le tonne métrique ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon octroie deux (2) contrats au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme de Pavage Rolland Fortier Inc. pour les travaux de :

- a) rapiéçage du béton bitumineux sur plusieurs rues, au coût de 177.\$ la tonne métrique
- b) la réfection de la rue Mountain View, au coût de 152.\$ la tonne métrique

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Acceptation de l'appel d'offres sur invitation et adjudication de contrat pour l'achat de divers outils, pièces et équipements pour la nouvelle unité mobile du Service des Travaux publics à même le budget du projet de construction de l'aqueduc

173-10-11

CONSIDÉRANT la résolution 73-05-2011 autorisation l'acquisition d'un camion cube pour la division de la maintenance du système d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT QUE ce camion nécessite l'achat d'outils et équipements nécessaires à la maintenance du système d'aqueduc estimé à plus de 25,000.\$ et moins de 100,000.\$;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

Stelem	22 795.\$, taxes en sus
Aqua Diag	24 035.\$, taxes en sus

CONSIDÉRANT la liste modifiée des outils et équipements déposée ce jour incluant des pièces nécessaires au bon fonctionnement des outils et équipements ;

*CONSIDÉRANT QU'*il est nécessaire de faire l'acquisition des pièces afin de faire opérer les équipements du plus bas soumissionnaire estimé à 8,925.\$, taxes en sus, et tel qu'indiqué sur la liste modifiée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Stelem pour l'acquisition des outils, pièces et équipements, pour le camion-cube au coût total de 31 720.\$, taxes en sus, conformément à la liste modifiée faisant partie de la présente et conformément à l'appel d'offres ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise un virement de la réserve financière de l'aqueduc au fonds général d'un montant équivalent à cet achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Acceptation de l'appel d'offres sur invitation et adjudication d'un contrat pour l'aménagement intérieur de la nouvelle unité mobile du Service des Travaux publics

174-10-11

CONSIDÉRANT la résolution 73-05-2011 autorisant l'acquisition d'un camion cube pour la division de la maintenance du système d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT la résolution 164-09-2011 autorisant le virement des fonds nécessaire aux travaux d'aménagement intérieur du camion-cube ;

CONSIDÉRANT QUE ce camion cube nécessite un aménagement intérieur pour héberger les outils et équipements nécessaires à la maintenance du système d'aqueduc, le tout estimé à plus de 25,000.\$ et moins de 100,000.\$;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres, par invitation, pour la fourniture et l'installation de l'aménagement intérieur du camion-cube ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

Groupe CRS Inc.	40,305.03\$, taxes en sus
Jocelyn Mainguy Enr.	49,750.00\$, taxes en sus

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Groupe CRS Inc. pour la fourniture et l'installation de l'aménagement intérieur du camion-cube au coût de 40,305.03\$, taxes en sus, conformément à l'appel d'offres.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

4.4 Demande d'inclusion de la firme EnviroConseils inc. sur la liste des ingénieurs de l'annexe du Règlement sur les nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures (385)

175-10-11

CONSIDÉRANT l'article 15.2 du *Règlement relatif aux nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures publique* (385) et la résolution 61-04-2010 mandatant les ingénieurs de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT la demande de la firme Enviroconseil Inc. afin d'être intégrée à la liste des ingénieurs de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'évaluation de la qualité de ladite entreprise ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon modifie la résolution 61-04-2010 afin d'inclure la firme Enviroconseil Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 Acceptation de l'appel d'offres sur invitation et adjudication d'un contrat pour la réalisation de travaux d'agrandissement du chalet des sports

176-10-11

CONSIDÉRANT la résolution 14-01-2011 adoptant le programme triennal d'immobilisation 2011-2012-2013 prévoyant un budget de 80,000.\$ pour l'agrandissement du chalet des sports ;

CONSIDÉRANT QUE cette construction est estimée à plus de 25,000.\$ et moins de 100,000.\$;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro AO2011-20, par invitation à quatre (4) soumissionnaires, pour la construction de l'agrandissement du chalet des sports ;

CONSIDÉRANT QUE les plans de construction nécessitent les compétences d'un ingénieur en structure ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

Habitations Danny Girard Inc.	84,551.93\$, taxes en sus
Entreprises B. Ferland Inc.	89,900.00\$, taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission dépasse le budget alloué ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon retire l'option de la construction du patio sur le toit des travaux d'agrandissement du chalet des sports au coût de 26,552.\$, taxes en sus ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Les Habitations Danny Girard Inc. pour la construction de l'agrandissement du chalet des sports excluant le patio au coût de 57,999.93\$, taxes en sus, et conforme à l'appel d'offres ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise l'octroi d'un contrat pour les services d'ingénierie en structure pour valider les plans de construction, conformes au devis et soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 Acceptation de l'appel d'offres sur invitation et adjudication d'un contrat de services professionnels à Dessau inc. pour une somme de 8 700\$ plus taxes et autorisation de prélever la part de la municipalité de 2 900\$ sur les surplus non affectés

177-10-11

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) offres d'achat de terrains sur la rue St-Patrick nécessite le prolongement du réseau d'égout sanitaire ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres, par invitation, pour les services professionnels d'ingénierie afin de conclure ce projet de prolongement du réseau d'égout sanitaire ;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues, soit :

Dessau	8 700.\$, taxes en sus
Genivar	13 650.\$, taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE le coût la construction du prolongement du réseau d'égout sanitaire est estimé à plus de 25 000.\$ et moins de 100 000.\$;

177-10-11

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessitent la création d'une servitude d'utilités publiques en matière d'égout sanitaire ;

CORRECTION

QUE le Directeur des Travaux publics soit nommé chargé de projet et qu'il soit autorisé à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de ce dossier pour et au nom de la Municipalité de Shannon ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire soit Dessau pour les services professionnels d'ingénierie et la gérance des activités requises, incluant la demande de CA auprès du MDDEP, la préparation des plans et devis, les relevés topographiques et de procéder par appel d'offres pour ces travaux de construction du prolongement du réseau d'égout sanitaire sur une longueur de approximative de 185,0 m, et ce, au coût de 8 700.\$, taxes en sus, et conformément à l'appel d'offres ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur des Travaux publics à procéder par appel d'offres, par invitation, pour la construction du prolongement du réseau d'égout sanitaire estimé à plus de 25 000.\$ et moins de 100 000.\$;

QUE la firme Dessau facture, à part égale, les trois propriétaires bénéficiant de ces travaux, soit :

1) (1/3)	2) (1/3)	3) (1/3)
Municipalité de Shannon,	Gestion CHED Inc.,	Mario Lemire & Martine Tremblay
40 rue St-Patrick	30 rue St-Patrick	20 rue St-Patrick
4 368 323	4 368 324	4 368 325

QUE la Municipalité de Shannon autorise une dépense de 2 900.\$, taxes en sus, et que cette dépense soit payé à même le fonds général ;

QUE la Municipalité de Shannon mandate la firme Vaillancourt, Robitaille, arpenteurs pour la préparation et dépôt de ladite servitude d'utilités publiques en matière d'égout sanitaire et ce, au frais de la Municipalité ;

QUE la Municipalité de Shannon mandate Me Mario Boilard, notaire pour la préparation d'un contrat d'acquisition de ladite servitude d'utilités publiques en matière d'égout sanitaire ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ladite servitude pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

4.7 Municipalisation de la rue Oak, Phase II

178-10-11

CONSIDÉRANT le règlement relatif aux nouveaux développements domiciliaires impliquant de nouvelles infrastructures publiques (385) ;

CONSIDÉRANT QUE la firme 2538-5436 Québec Inc., M. Robert Doyon, a déposé, le 26 mars 2010, une demande modifiée d'ouverture de la rue Oak, Phase II ;

CONSIDÉRANT la résolution 178-10-2010 autorisant, tel que déposé, l'ouverture de la rue Oak, Phase II modifiée, incluant 19 terrains ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalisation de la phase I de ladite rue était conditionnelle à l'engagement du promoteur à amorcer la municipalisation de cette phase II au plus tard à la séance publique du mois d'octobre 2011 ;

178-10-11

CONSIDÉRANT QUE la firme 2538-5436 Québec Inc., M. Robert Doyon, a déposé le 30 septembre 2011 une demande de municipalisation de ladite rue afin de se conformer à la demande du Conseil ;

CONSIDÉRANT QUE la firme 2538-5436 Québec Inc., M. Robert Doyon, dans cette lettre s'engage à compléter les défaillances et effectuer les procédures de municipalisation dans les jours à venir

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie, Dessau Inc. n'a pas déposé la recommandation ni l'amorce de la municipalisation et n'atteste pas de la conformité des travaux à la réglementation municipale ;

CONSIDÉRANT la liste des déficiences, listes des travaux à effectuer, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics recommande l'acceptation en principe de la municipalisation ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics recommande que les travaux correctifs des défaillances suivantes soient effectués et que tous les documents, nécessaires à la municipalisation, soient déposés avant la signature de l'acquisition devant notaire et avant l'émission de permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics recommande cette municipalisation afin d'éviter les problématiques de déneigement cet hiver considérant que le rond de virée temporaire de la phase I a été retiré ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur des Travaux publics recommande que l'acceptation en principe soit accordée seulement si les travaux sont effectués, la documentation déposée et le contrat de municipalisation soit signé avant la première tombée de neige, sans quoi, le requérant serait dans l'obligation de fermer ladite rue et de reconstruire le rond de virée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe la municipalisation de la rue Oak, Phase II, lot 4 586 620 dès que les travaux correctifs des défaillances suivantes seront effectués et dès que tous les documents nécessaires à la municipalisation seront déposés avant la signature de l'acquisition devant notaire et avant l'émission de permis de construction :

- a) les fossés à réparer avec gazon en plaque
- b) mariage des deux fossés
- c) dynamitage roche dans le fossé coin Cédar

QUE le requérant, 2538-5436 Québec Inc., M. Robert Doyon, s'engage à construire le sentier pédestre entre les rues Maples et Oak dans un délai maximal de douze (12) mois de la présente résolution ;

QUE Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un contrat d'acquisition de ladite rue ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

5) Parcs et Loisirs**5.1 Demande d'aide financière – Équipe de baseball de Shannon**

179-10-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde une contribution financière de 500.\$ à l'équipe de baseball de Shannon afin de clore la saison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Sécurité publique et Incendies**7.1 Demande officielle de pose immédiate d'un feu de circulation au coin Jacques-Cartier-Vanier-Rochon et accélération du projet de réaménagement du quadrilatère et demande d'ouverture de l'entrée de la base militaire communément appelée « Green gate »**

180-10-11

CONSIDÉRANT les récents problèmes de circulation le matin sur les rues Gosford et Dublin et sur le boulevard Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE cette situation engendre une perte de qualité de vie pour les citoyens qui doivent circuler le matin dans ces secteurs;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec et la Garnison Valcartier ont un rôle à jouer pour établir des solutions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon demande au ministère des Transports du Québec de procéder à l'installation d'un feu de circulation au coin boulevard Jacques-Cartier-Vanier-Rochon et d'accélérer les étapes de réalisation du réaménagement de ce secteur ;

QUE la Municipalité de Shannon demande à la Garnison Valcartier de revoir les horaires d'entrée au travail de ses employés le matin et d'ouvrir l'entrée communément appelée « Green Gate » pour les militaires en matinée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Culture et vie communautaire**9.1 Demande de suspension de la décision du Ministère de la Culture et des Communications de ne plus subventionner le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de 5000 habitants et plus**

181-10-11

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) ne subventionnera plus le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5000 habitants à compter de 2013 et que, par conséquent, ces municipalités ne pourront plus être affiliées audit réseau ;

CONSIDÉRANT QUE la décision du MCCCF est basée sur des données qui ont été établies il y a plus de trente ans qui ne correspondent plus à la réalité actuelle du milieu municipal ;

*CONSIDÉRANT QU'*au moins six municipalités dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches seront directement touchées par la décision du MCCCF ;

181-10-11

CONSIDÉRANT QUE la décision du MCCCCF aura des impacts importants sur le plan financier et organisationnel des bibliothèques concernées ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités du Réseau BIBLIO CNCA devront également subir l'impact tant financier qu'organisationnel provoqué par le retrait des municipalités de plus de 5000 habitants, notamment en occasionnant une hausse prévisible des tarifs d'affiliation et une baisse prévisible des services offerts par le Réseau BIBLIO CNCA ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon est directement touchée puisqu'au cours des prochaines années la population passera à plus de 5000 habitants ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien et l'encadrement offerts par le Réseau BIBLIO sont essentiels au maintien des bibliothèques affiliées et que le passage au dessus des 5000 habitants ne leur procure pas les ressources humaines et financières leur permettant de maintenir la qualité des services offerts actuellement ;

*CONSIDÉRANT QU'*il faut près d'une dizaine d'années pour développer une collection de l'envergure et de la qualité de la collection déposée par le Réseau BIBLIO ;

CONSIDÉRANT QUE les moyens financiers d'une municipalité de moins de 10 000 habitants ne permettent pas d'utiliser tous les services essentiels du Réseau BIBLIO et que, par conséquent, ces services devront être, soit réduits, soit abolis, compromettant du même coup l'accès à la lecture et l'objectif de faire de la lecture une véritable pratique culturelle tel qu'énoncé dans la Politique de la lecture et du livre du MCCCCF ;

*CONSIDÉRANT QU'*une désaffiliation accroîtra la charge de travail des bénévoles et entraînera un changement dans leurs chaînes de travail vers la gestion des ressources documentaires et technologiques au lieu du service aux citoyens, risquant ainsi de réduire leur motivation et leur désir de demeurer impliqués dans le comité de bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon signifie son désir de demeurer impliquée au Réseau BIBLIO CNCA ;

QUE la Municipalité de Shannon appuie le Réseau BIBLIO CNCA dans leurs démarches de signifier au MCCCCF son désaccord concernant sa décision de ne plus subventionner le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de 5000 habitants à compter de 2013 ;

QUE la Municipalité de Shannon supporte la formation d'un comité de travail composé d'au moins un représentant par MRC issu des comités bibliothèques ou culturels régionaux dans le but de préparer un document à déposer au MCCCCF et qui démontrera que la décision du MCCCCF affectera la qualité des services offerts dans les bibliothèques concernées de même que dans les bibliothèques des plus petites municipalités ;

*ET QU'*une copie de cette résolution soit acheminée au Réseau BIBLIO CNCA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Correspondance du mois de septembre 2011 – dépôt de la liste

DÉPÔT

La liste des correspondances reçues durant le mois de septembre 2011 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

182-10-11

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* les comptes suivants soient payés :

9102-6435 QC Inc. – travaux de voirie – ponceaux – fossés	1 452.54\$
Action Mobile Vitres d'autos – réparations	255.76
Agence du Revenu – DAS.....	10 987.29
Amélie Girard – achat de fournitures.....	174.84
Ann Feeney – vêtements – brigadière scolaire	100.00
Aquatech – honoraires professionnels – aqueduc.....	362.28
Archambault – livres	71.24
Aréo-Feu – inspection camion.....	589.57
Autoroute Mercier – fournitures – salon des artisanats	1 025.33
Barreau du Québec – cotisation – directeur général	821.54
Bedard Serrurier	191.90
Bell Canada (deux mois)	4 875.05
Bell Mobilité – cellulaires	111.43
Boivin & Gauvin – bottes	142.98
Bureau en Gros – batterie back up – poste 29.....	113.87
Cam-Trac Bernières Inc. – réparations – Kubota	2 403.78
Canac Marquis Grenier – fournitures.....	688.77
Carrières Québec Inc. – voirie.....	157.60
Carrosserie D.P. – réparations	284.81
Cash – kilométrage et fournitures.....	63.70
Catholic Women's League – Shannon Irish Dancers – subvention.....	2 000.00
Centraide – don	28.00
Centre Castor – tournoi de golf Centraide.....	240.00
Centre Mécanique Shannon Inc. – réparations	948.76
Centre Pick-up Beauce – pièces	626.59
Charles Rossignol Inc. – réparations – poste 29	87.23
Chatelaine – renouvellement.....	17.03
Clive Kiley – allocation.....	2 916.00
Combeq – formation François Bissonnette.....	512.67
Commissionnaires de Québec – fermeture du pont (remb.MTQ).....	302.90
Corportion du bassin de la Jacques-Cartier – 1 ^e versement.....	5 981.06
Dale Feeney – honoraires professionnels – Septembre.....	3 400.00
DeLage Landen – système postal	423.04
E.D.C. Inter-Québec – parc à chiens.....	2 023.56
Équipement LAV – lame à diamant pour couper asphalte.....	565.07
Ernest Joubert Inc. – fournitures de bureau	97.75
F.Q.M. – messagerie, congrès pour Hugo et Germaine	1 497.00
Fernand Dufresne Inc. – essence.....	976.78
Formules Municipales – registre des permis	57.48
G.L.P. Paysagistes Inc. – travaux – parc à chiens	552.09
Gaudreau Environnement Inc. – bacs de recyclage disparus	275.59
Gébourg – réparations – poteaux accidentés et entretien	11 877.26
Groupe Ultima Inc. – assurances	27.00
Hydro-Québec	10 986.54
Info Excavation – demandes de localisation et cotisation annuelle	427.70
Jean-Marc Pageau – contrat et édifices	1 270.83
Jean-Paul Côté – hypochlorite pour aqueduc.....	683.56
Jolicoeur Lacasse – honoraires professionnels.....	7 715.71
Journal du Québec – annonce – barrage Hydro.....	984.31
La Maison Anglaise	69.26
Laurentide re/sources Inc. – frais – collecte d'huiles, etc	590.44
Lignes Maska – marquage routier	3 405.30
Lise Potvin – vêtements – brigadière scolaire	100.00
Lucie Laperle – allocation.....	972.22
Macpek – pièces pour tracteur	432.92
Magasin Latulippe – bottes – voirie et sécurité.....	551.82
Marie-Josée Monderie – remplaçante de Brigitte	20.70

Marise Comtois – vêtements – brigadière scolaire.....	100.00\$
Marius Garon Inc. – pièces	215.13
Maxxam – analyses d'eau.....	1 463.08
Merrill Allard Inc. – essence	3 747.94
Messagerie Inter Cité	1 191.28
Méto Excavation Inc. – travaux voirie	250.18
Michel Marquis – fournitures etc. pour centre communautaire.....	432.77
Mini Général Hydraulique Inc. – pièces pour le versatile	138.04
Ministère de la sécurité publique – 2 ^e versement.....	201 603.00
Ministre du Revenu – DAS.....	19 395.95
Nancy Lamarre – atelier	60.60
Niveleuses Lemieux Inc. – travaux sur Mountain View et Bretagne.....	5 781.69
Orizon Mobile – systèmes de communication.....	205.07
P. Aubut Inc. – pièces – réservoir – aqueduc.....	113.93
Pagenet – pagettes.....	11.28
Pare-pierre SP – lettrage sur camion cube	199.37
Patates Plus	154.86
Patrick Feeney – bottes	200.00
Pièces d'auto Guill – pièces	158.09
Pizzeria Paquette Inc. – réunion – Winterfest	183.50
Postes Canada – envoi de Shannon Express.....	373.20
Pratico Pratiques – abonnement.....	22.77
Publicité PRT – plaquettes «bébés»	119.62
Quinc. Co-Op Ste-Catherine – fournitures et pièces.....	1 040.10
Raymond Robitaille Excavation Inc. – travaux sur piste cyclable.....	1 577.42
Référence Systèmes – achat de domaine	74.05
Régie Régionale de Portneuf – bacs à ordures	1 890.00
Registre Foncier – avis de mutations	66.00
Renaud-Bray – livres.....	413.74
Réseau Biblio de la Capitale	90.27
Réseau de Transports de la Capitale – contrat – autobus	55 498.95
Restaurant St-Hubert – caucus et Croix Rouge.....	204.62
Richer Boulet – travaux voirie	450.13
Robitaille Équipement Inc. – pièces.....	27.34
S.A.A.Q. – immatriculation du tracteur	191.10
S4 Sécurité – appel de service – aqueduc.....	677.85
Sani Orléans – vidange sélective	16 954.97
Sani-Fontaines Inc. – entretien	68.36
Services Vert et Blanc – fauchage et débroussaillage	9 834.57
Shannon Historical Society – subvention	1 000.00
Shannon Senior Citizens – subvention	2 000.00
Signalisation Lévis Inc. – enseignes	2 217.09
Spécialiste du Stylo – fournitures	479.45
Stelem – fournitures et pièces pour aqueduc.....	22 522.97
Stéphane Hamel – réunion de sécurité.....	215.60\$
Susanne Charleton – vêtements – brigadière scolaire.....	100.00
Techno-Sécurité – entretien.....	93.99
Telus – cellulaire du directeur général	60.12
Turcotte Inc. – réparations – aqueduc.....	232.41
Usinage Chicoine Mobile – réparations et fabrication de pièces.....	979.76
Ville de Québec – boues de fosses septiques	10 260.00
Visa – frais annuel.....	120.00
Wolseley – pièces pour aqueduc	437.13
Wolsely – fournitures.....	1 825.32
Würth – fournitures pour garage	123.54
Total	<u>456 366.65\$</u>

182-10-11

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative**13.1 Dépôt – Organigrammes à jour de la Municipalité**

DÉPÔT

Les organigrammes modifiés ont été déposés par le Directeur général et reconnu par le Conseil.

13.2 Dépôt – Liste des membres du comité de sélection de l'appel d'offres AO2011-10

DÉPÔT

La liste des membres du comité de sélection de l'appel d'offres pour les travaux d'ingénierie spécialisés en matière de construction d'une centrale hydroélectrique a été déposée par le Directeur général et reconnu par le Conseil.

13.3 et 13.4 remise à une séance ultérieure

13.4 Consultation publique et adoption – Règlement 419 sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux (voir avis public séance extraordinaire);

13.4 Consultation publique et adoption – Règlement 420 sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux (voir avis public séance extraordinaire);

13.5 Règlement 427 sur l'annexion de la zone 63-REC de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 427 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR L'ANNEXION DE LA ZONE 63-REC DE LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC »

14) Finances et Greffe**14.1 Prise d'acte et autorisation de la vente du lot de la réserve foncière sis au 30, rue Saint-Patrick pour un montant de 101 712.60\$, taxes en sus, à Gestion CHED inc.**

183-10-11

CONSIDÉRANT QUE Gestion CHED Inc., Mme Caroline Comtois a déposé le 19 septembre 2011 une offre d'achat, devant notaire, du lot 4 368 324 situé au 30, rue St-Patrick, déjà réservé, au montant de 101 712.60\$, taxes en sus, pour la construction d'une garderie « Garderie Moi Mes Souliers » de 80 enfants ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est conforme à la résolution 54-04-1996 établissant les conditions pour procéder à une telle vente sur la rue St-Patrick, zone C-36 ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre est conforme à la résolution 95-06-2007 établissant le coût de vente pour les terrains destinés à la vente sur la rue St-Patrick, zone C-36 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire ce type de commerce sur la St-Patrick ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

183-10-11

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre d'achat de la Gestion CHED Inc., Mme Caroline Comtois, lot 4 368 324 situé au 30, rue St-Patrick, au coût de 101 712.60\$, taxes en sus, pour la construction d'une garderie « Garderie Moi Mes Souliers » de 80 enfant ;

QUE les acquéreurs respectent tous les dispositions du règlement de PIIA et de construction en vigueur dans cette zone commerciale ;

QUE les acquéreurs respectent les délais suivants :

- a) 90 jours pour la signature de l'acquisition dudit terrain ;
- b) six (6) mois de l'acquisition pour compléter le dossier de la demande de PIIA devant le Comité consultatif d'urbanisme, demande de permis et débiter la construction ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Claude Lacroix propose la levée de la séance extraordinaire à 21h35.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur Général